

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

**Date de révision:** 22 février 2019

**Date d'émission:** 25 juillet 2007

**No de fiche:** 339B-12

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

610 HT Fluide synthétique lubrifiant (en vrac)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

lubrification des équipements, y compris des chaînes. Pour la lubrification des équipements fonctionnant à des températures jusqu'à 250 °C. Une utilisation à plus de 225 °C nécessite une ventilation adéquate et l'absence de source d'inflammation nue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
Tox Info Suisse: 145

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, au SIMDUT 2015 et au SGH. Cependant une fiche de données de sécurité de ce produit est fournie à la demande car il contient au moins une substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement.

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:** Aucun

**Mention d'avertissement:** Aucun

**Mentions de danger:** Aucun

**Conseils de prudence:** Aucun

**Informations additionnelles:** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Aucun

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Huile de base – non spécifié*	9-16	64742-65-0/ 265-169-7 64742-56-9/ 265-159-2	ND	Asp. Tox. 1, H304
Autres Ingrédients: Polyol ester	75-85	67762-52-1 267-021-7	ND	Non classé

\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau. Contacter immédiatement un médecin.

**Protection des premiers secours:** Aucune précaution spéciale.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer l'irritation modérée de la peau. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, brume d'eau ou aérosol d'eau**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Lors d'une exposition à une chaleur excessive, la formation de gaz risque d'entraîner la rupture du récipient. Les produits de combustion dangereux peuvent comprendre : Monoxyde de carbone, oxydes d'azote et de phosphore.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. La surface peut être glissante. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Comme pour tout produit impliqué dans l'équipement en mouvement, on recommande d'être prudent. En cas de doute, arrêter l'équipement avant de faire l'application.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Une utilisation à plus de 225 °C nécessite une ventilation adéquate et l'absence de source d'inflammation nue.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

Ingrédients dangereux	VME <sup>1</sup>		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Huile de base – non spécifié	–	–	(brouillards)	5
Polyol ester	–	–	–	–
	–	–		

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Non disponible

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:****Travailleurs**

Non disponible

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. En cas d'utilisation sous une chaleur extrême ou de création de brume, employer un échappement local.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un appareil respiratoire homologué pour vapeurs organiques/vapeurs d'huile.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (par ex., néoprène ou nitrile).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	liquide	<b>Odeur</b>	légère
<b>Couleur</b>	transparent, jaune à ambrée	<b>Seuil olfactif</b>	aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas défini
<b>% volatil (par volume)</b>	aucun	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Point éclair</b>	225 °C	<b>Densité relative</b>	0,96 kg/l
<b>Méthode</b>	Cleveland, vase ouvert	<b>Coefficient (eau/huile)</b>	< 1
<b>Viscosité</b>	478 cSt @ 40 °C	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini	<b>Solubilité dans l'eau</b>	n'est pas défini
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Il n'en existe pas de connu.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes de plus de 250 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun autre produit de décomposition dangereux n'a été identifié outre les produits de la combustion identifiés à la section 5 de cette FDS.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Mise en contact avec la peau et les yeux.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** ETA-mélange > 2000 mg/kg. Sur la base de données d'essai sur des produits similaires, d'un examen des données sur les composants ou d'une combinaison de ces sources.

**Par voie cutanée:** ETA-mélange > 2000 mg/kg. Sur la base de données d'essai sur des produits similaires, d'un examen des données sur les composants ou d'une combinaison de ces sources.

**Par inhalation:** Aucune information disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** N'est pas présumé causer d'irritation significative.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. Sur la base de données d'essai sur des produits similaires, d'un examen des données sur les composants ou d'une combinaison de ces sources.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Pas d'effet connu.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	Huile de base: devrait être non mutagène sur la base de données concernant des produits similaires.
<b>Cancérogénicité:</b>	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Huile de base: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique:</b>	Huile de base: ne devrait pas causer de toxicité.
<b>STOT - exposition répétée:</b>	Huile de base: d'après les informations disponibles, des expositions répétées ne devraient pas produire des effets nocifs importants.
<b>Danger par aspiration:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Autres informations:</b>	Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les produits pétroliers incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Polyol ester, Huile de base: ce produit n'est pas facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polyol ester, Huile de base: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict. Le produit non utilisé n'est pas classé comme un déchet dangereux selon la directive 2008/98/CE.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

### 14.4. Groupe d'emballage

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

N'EST PAS APPLICABLE

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE****Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun**Autres règlements de l'UE:** Aucun**15.1.2. Réglementations nationales****Tableaux des maladies professionnelles:** N'est pas applicable**Autres réglementations nationales:** Aucun**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

<b>Abréviations et acronymes:</b>	ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses BCF: Facteur de bioconcentration cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE) CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai DME0 : Dose minimale avec effet observé DSEO : Dose sans effet observé ETA : Estimation de la toxicité aiguë FDS : Fiche de données de sécurité IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO) ND : Non disponible OACI : Organisation de l'aviation civile internationale OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique PEL : Limite d'exposition admissible (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE) RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer SGH : Système général harmonisé SO : Sans objet STEL : Limite d'exposition de courte durée STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada) TLV : Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme VME: Valeur limite de moyenne d'exposition vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur <a href="http://www.wikipedia.org">www.wikipedia.org</a> .
-----------------------------------	---

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:**

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

**Mentions H pertinentes:** H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 22 février 2019

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 2.1.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2, 8.1, 8.2.2, 12.2, 12.3, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.